

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE
VALLEIRY**

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le *SLOW*
ID : 074-267402444-20251212-DCCAS2025120904-DE

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

09 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le neuf décembre, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Alban MAGNIN, Maire.

Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents : 11
Nombre de membres votants : 12
Date de la convocation : 28 novembre 2025

PRÉSENTS : M. Alban MAGNIN, Mme Hélène ANSELME, Adjointe, Mmes Renée RICHARD, Elisabeth DEAL, Mme Alexandra DALLIÈRE, Elodie POIRIER, Giovanna VANDONI, Conseillères Municipales, Mmes Danielle MANIGAND, Bernadette JACQUEMOUD, Mrs Olivier MAZILLE, Claude LEPERS, Membres Extérieurs.

POUVOIR : Mme Christine NICOLET-DIT-FELIX a donné pouvoir à Mme Renée RICHARD.

EXCUSÉ : M. Raphaël MAHOT, Membre Extérieur.

ABSENTE : Mme Laurence OHEIX.

Mme Danielle MANIGAND a été élue secrétaire de séance.

DCCAS20251209 - 04

OBJET : ATTRIBUTION D'AIDES ALIMENTAIRES AUX FAMILLES POUR NOËL 2025

Madame Hélène ANSELME, rapporteur, expose que les services sociaux ont transmis la liste des familles les plus démunies domiciliées à Valleiry et suivies en 2025 par le pôle médico-social de Saint-Julien-en-Genevois. Cette liste a été complétée par 4 familles identifiées en difficulté dont les enfants sont scolarisés à l'école publique de la commune. Cette aide concerne 32 familles dont 46 enfants.

Madame Hélène ANSELME propose au Conseil d'Administration d'attribuer à l'occasion des fêtes de Noël une aide à chacune de ces familles sous forme de bon(s) alimentaire(s) de la façon suivante :

- 100 euros par ménage ;
- plus 80 euros par enfant à charge.

Entendu cet exposé, **LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DÉCIDE** d'attribuer une aide aux familles suivant la liste établie pour l'année 2025, sous forme de bon(s) alimentaire(s), à raison de 100 euros par ménage, plus 80 euros par enfant à charge.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Président du CCAS,
Alban MAGNIN.

